

VOUS POUVEZ ETRE EXAMINE PAR UN MEDECIN AGREE SI VOUS ETES DANS L'UN DE CES CAS

- Vous souhaitez exercer la profession de conducteur de : taxi, ambulance, ramassage scolaire, transport de tourisme avec chauffeur, enseignant de la conduite automobile (BEPCASER)
- Vous êtes candidat ou vous souhaitez renouveler la validité des permis poids lourd : **E(B), C, E(C), D et E(D)**
- Vous êtes candidat ou vous souhaitez renouveler la validité des permis : **A et B** :
- ☞ Pour raison médicale (handicap, maladie)
- ☞ Suite à une suspension, annulation ou invalidation de votre permis de conduire sans aucune infraction pour conduite sous l'influence de l'alcool ou/et de stupéfiant
- Dispense de la ceinture de sécurité
- Suppression des verres correcteurs

COMMENT PROCEDER ?

REUNISSEZ D'ABORD LES PIECES CI-DESSOUS ET PRENEZ RENDEZ-VOUS AUPRES DU MEDECIN DE VOTRE CHOIX

- CERFA n° 14801*01 «Permis de Conduire – Avis médical» complété
- Photocopie de votre pièce d'identité
- 4 photos d'identité aux normes (pas de photo d'imprimante)
- Permis de conduire original (si examen au permis, photocopie seulement)
- Si annulation, invalidation ou suspension de plus de 1 mois du permis de conduire, résultat des tests psychotechniques

- 1 enveloppe format 21 x 29,7cm affranchie au tarif des plis de plus de 20 g libellée à l'adresse suivante :
PREFECTURE DU VAR
Commissions Médicales des Permis de Conduire
BP 1209
83070 TOULON CEDEX

- 1 enveloppe lettre suivie ou MAX libellée à vos nom et adresse

VOUS SEREZ EXAMINE PAR LES MEDECINS DE LA COMMISSION MEDICALE PRIMAIRE SI VOUS ETES DANS L'UN DE CES CAS

Suite à une infraction pour conduite sous l'influence de l'alcool ou/et de stupéfiants, votre permis:

- ☞ **A été suspendu,**
- ☞ **A été annulé** par décision judiciaire ou pour solde de points nuls
- ☞ **Est limité** dans le temps (Renouvellement)

COMMENT PROCEDER ?

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE PAR COURRIER

- **A La Préfecture de Toulon si vous résidez dans les arrondissement de Toulon ou de Brignoles**
PREFECTURE DU VAR
Commissions Médicales des Permis de Conduire
BP 1209
83070 TOULON CEDEX

- **A La Sous-Préfecture de Draguignan si vous résidez dans l'arrondissement de Draguignan**

AU MOINS 3 MOIS AVANT LA FIN DE VALIDITE

PIECES A ENVOYER POUR ETRE CONVOQUE:

- CERFA n° 14801*01 «Permis de Conduire – Avis médical» complété
- Photocopie de votre pièce d'identité
- 4 photos d'identité aux normes (pas de photo d'imprimante)
- Photocopie de votre permis de conduire si vous le détenez ou photocopie de la décision judiciaire ou administrative
- Si annulation, invalidation ou suspension de plus de 1 mois du permis de conduire, résultat des tests psychotechniques
- 1 enveloppe lettre suivie ou MAX libellée à vos nom et adresse